

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 5 (2018)

Autorisation de voirie permanente jusqu'au 31 Décembre 2030 SUEZ Eau France SAS - Commune de CHATILLON SUR LOIRE

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,
Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande formulée par la Société SUEZ EAU FRANCE SAS - 213, Rue du Christ - 45202 MONTARGIS CEDEX, sollicitant la modification de la réglementation de la circulation et du stationnement actuellement en vigueur dans les rues de Châtillon sur Loire, afin d'effectuer les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable, ainsi que l'entretien préventif (en dehors de tous travaux de Génie-Civil qui feront l'objet d'arrêtés spécifiques), dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et le public,

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison de travaux d'intervention d'urgence et d'entretien sur le réseau d'eau potable dans toutes les rues de Châtillon sur Loire, effectués par la Société SUEZ EAU FRANCE SAS, la réglementation du stationnement et de la circulation sera modifiée comme suit :

A COMPTER DE CE JOUR ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2030

- La circulation sera alternée manuellement ou par feux, ou par demi-chaussée,
- L'accès des riverains sera maintenu suivant les possibilités du chantier,
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier,
- Les piétons emprunteront le trottoir opposé aux travaux,
- L'entreprise est autorisée à stationner au droit du chantier

ARTICLE II : Des panneaux de signalisation devront être mis en place de part et d'autre du chantier et un exemplaire du présent arrêté devra être apposé.

ARTICLE III : La fourniture, la mise en place et l'entretien de la signalisation et des barrières correspondant à la réglementation édictée par les articles premier et 2 incomberont à l'entreprise, dans le délai réglementaire.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Responsable de la Société SUEZ EAU FRANCE SAS, Pétitionnaire
- La Gendarmerie
- Christophe MACÉ, Responsable des ST
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Châtillon sur Loire, le 9 Janvier 2018
Le Maire,

E. RAT

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le : 10/01/2018
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

